

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 JUILLET 2018

Etaient présents : Mmes HUBERT, PASQUIER
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, FOURNIER, GOUPY,
JOURDAIN, SIMON

Etaient excusés : Mme BIGOT donne pouvoir à M. PANNIER Olivier
Mme FÉVRIER Florence donne pouvoir à M. JOURDAIN
Mme PEREIRA donne pouvoir à M. RICHEL
M. RADIGUE

Secrétaire de Séance : M. FOURNIER

L'an deux mil dix huit, le vingt six juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 juillet 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2018 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ **Vente fonds de commerce de l'Epicerie**

La signature de l'acquisition du fonds de commerce de l'épicerie avec Madame BOUTET a été effectuée le mercredi 25 juillet dernier.

Par courrier en date du 10 juillet 2018, Madame CALÉRO née LEJEUNE Stéphanie propose de racheter le fonds de commerce au prix de 4 000 € soit 3 999 € pour le fonds de commerce et 1 € pour le matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- est favorable à la vente du fonds de commerce de l'Epicerie à Madame CALÉRO née LEJEUNE Stéphanie au prix de 4 000 € soit 3 999 € pour le fonds de commerce et 1 € pour le matériel.
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous document s'y rapportant.

✓ **Bail commercial murs de l'Epicerie**

Le bail commercial entre Madame BOUTET et Monsieur et Madame BECQUARD a pris fin par suite de la confusion des qualités de propriétaire du fonds et des murs et donc des qualités de propriétaire et d'occupant.

Aussi, il convient de conclure un bail commercial pour la location des murs de l'épicerie dont les modalités sont identiques au précédent bail avec Madame BOUTET :

- Bail commercial au profit de Madame CALÉRO née LEJEUNE Stéphanie ou toute personne qui pourrait se substituer à elle
- Durée de 9 années
- Loyer mensuel de 400 €
- Dépôt de garantie de 400 €
- Frais de bail à la charge du locataire

Un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapés et un contrôle des installations électriques doivent être effectués par le bureau de contrôle SOCOTEC. Les travaux de mise aux normes électriques devront ensuite être réalisés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial et tous documents s'y rapportant.

Par ailleurs, Madame CALÉRO ne souhaitant pas louer le logement au-dessus de l'épicerie, Monsieur PANNIER présente l'affiche pour la location à raison de 450 € par mois. Cette affiche sera mise en ligne sur le site internet et déposée chez les commerçants.

✓ Délibération suppression d'un poste d'adjoint technique à 10h 45 mn par semaine et délibération création d'un poste d'adjoint technique à 7h par semaine

Madame METAYER Laure fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 2018.

Son poste d'Adjoint Technique à raison de 10h 45 mn annualisés par semaine est donc vacant mais compte tenu de la fin des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), une demande de saisine a été effectuée auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Cette demande concerne la suppression du poste d'adjoint technique à raison de 10h 45 mn annualisés par semaine et la création d'un poste au même grade à raison de 7h annualisés par semaine comprenant la surveillance du Restaurant Scolaire et le nettoyage des locaux périscolaires de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2018, de supprimer le poste d'adjoint technique à raison de 10h 45 mn annualisés par semaine et de créer un poste d'adjoint technique à raison de 7h annualisés par semaine à compter du 3 septembre 2018.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition pour l'intervention d'un agent communautaire en vue d'effectuer la surveillance des enfants au restaurant scolaire sur le temps du midi et l'intervention d'un agent communal en vue d'effectuer le nettoyage des locaux de l'accueil périscolaire communautaire.

Par ailleurs, Monsieur PANNIER présente les effectifs à la prochaine rentrée scolaire :

- deux Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles à l'école (Lydie VERBEKE, Valérie GARNIER)
- cinq agents à la surveillance des enfants au Restaurant Scolaire (Lydie VERBEKE, Myriam ROUSSEAU, Quentin BROSSARD mis à disposition par la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » et deux postes restent à pourvoir.

✓ *Demande de subvention exceptionnelle*

Monsieur RICHET présente la demande de subvention exceptionnelle de Gabriel COULON, étudiant à Grenoble qui prévoit avec une autre étudiante de participer à la 4L Trophy en vue d'acheminer fin-février début mars 2019 du matériel scolaire, médical ou sportif à Marrakech.

Ils ont constitué un dossier de sponsoring pour leur équipage (Equipage N°997 de La Racing Team) dont le projet est de parcourir 6 000 km pour une dépense d'environ 6 000 €.

Ils proposent de mettre le logo de la commune sur les parties latérales de leur véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au financement de cette opération humanitaire et accepte d'allouer la somme de 500 € qui sera imputée à l'article 6574 (Subventions aux associations et autres personnes de droit privé) du Budget 2018.

✓ *Questions d'Actualité*

Pour information

- Les travaux d'adduction d'eau (renouvellement du réseau d'eau potables et des branchements) dans le centre bourg sont prévus à compter du 10 septembre 2018.
- Une campagne d'entretien des abords de la voie ferrée (ligne Le Mans – Tours) est prévue du 27 août au 7 septembre 2018.
- Monsieur POUSSE informe les conseillers municipaux que l'association du Comice Audonien 2017 est dissoute avec don à la commune de 4 stands et 25 barrières dont les modalités de prêt seront délibérées lors du prochain Conseil Municipal.
- Les travaux de voirie route de l'Épine sont en cours.
- Monsieur RICHET fait part de la réussite de St Ouen fête l'été malgré quelques dégradations constatées le lendemain. Monsieur RICHET souhaite que la mise en œuvre de cette manifestation soit revue pour 2019.

La séance est levée à 21h 45 mn

La prochaine réunion est prévue le 7 septembre 2018 à 20h 30.

Le Secrétaire de séance,